



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 2 9



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 305 600 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1800, 1835 ET 1852 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 305 600 \$

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition et de remplacement d'équipements au Service des eaux est estimé à 305 600 \$ selon l'estimation des coûts de Yanick Fortier, surintendant au Service des eaux, en date du 27 novembre 2019, décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.
2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 305 600 \$ afin de procéder à l'acquisition et le remplacement d'équipements, tels que décrit à l'estimation des coûts préparée par Yanick Fortier, surintendant au Service des eaux, en date du 27 novembre 2019 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».
3. Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour une somme de 305 600 \$.

Règlement	Montant
1800	45 230 \$
1835	237 170 \$
1852	23 200 \$

L'affectation détaillée de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés est jointe en annexe « B », laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan joint au présent règlement comme annexe « C », une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Règlement 1929
Ville de Saint-Eustache**



**ANNEXE A
RÈGLEMENT 1929**

**ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX
TABLEAU RÉSUMÉ**

<i>Service visé</i>	<i># projet</i>	<i>Description des travaux</i>	<i>Total avant taxes</i>	<i>TVQ (50%) 9.975%</i>	<i>Total net</i>
Usine de Filtration	2020-EAUX-001	Remplacement des batteries de l'UPS des U.V. et acquisition d'un climatiseur - salle des génératrices de l'usine de filtration	18 800.00 \$	900.00 \$	19 700.00 \$
Stations de pompage	2020-EAUX-002	Acquisition d'une génératrice sur roue - station de pompage Îles Corbeil et station de pompage 38e	40 100.00 \$	2 000.00 \$	42 100.00 \$
	2020-EAUX-003	Remplacement de la pompe sanitaire - station de pompage 45e	13 100.00 \$	700.00 \$	13 800.00 \$
	2020-EAUX-004	Remplacement de la pompe sanitaire - poste de pompage principal	66 700.00 \$	3 300.00 \$	70 000.00 \$
Usine d'épuration	2020-EAUX-005	Remplacement de bennes à boues - usine d'épuration	33 300.00 \$	1 700.00 \$	35 000.00 \$
	2020-EAUX-006	Remplacement du média de traitement des odeurs - station de pompage principale et station de pompage du Chêne	23 800.00 \$	1 200.00 \$	25 000.00 \$
	2020-EAUX-007	Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration	47 600.00 \$	2 400.00 \$	50 000.00 \$
	2020-EAUX-008	Remplacement de pompes d'eau de lavage - usine d'épuration	47 600.00 \$	2 400.00 \$	50 000.00 \$
TOTAL - ACQUISITION ET REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS			291 000.00 \$	14 600.00 \$	305 600.00 \$

Le 27 novembre 2019

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



ANNEXE A
RÈGLEMENT 1929
ACQUISITION ET REMPLACEMENT
D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX

TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration

ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>USINE DE FILTRATION - salle des génératrices</u>					
A-1	Remplacement des batteries de l'UPS des U.V.	lot	1		17 800.00\$	17 800.00\$
A-2	Acquisition d'un climatiseur	un	1		1 000.00\$	1 000.00\$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

TOTAL :	18 800.00\$
Taxes applicables :	900.00\$
TOTAL NET:	19 700.00\$

**Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

		ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	STATION DE POMPAGE ILES CORBEIL ET STATION DE POMPAGE 38e					
B-1	Acquisition d'une génératrice sur roue	unité	1		40 100.00\$	40 100.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	40 100.00\$
					Taxes applicables :	2 000.00\$
					TOTAL NET:	42 100.00\$

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

		ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	STATION DE POMPAGE 45e					
C-1	Remplacement de la pompe sanitaire	unité	1		13 100.00\$	13 100.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	13 100.00\$
					Taxes applicables :	700.00\$
					TOTAL NET:	13 800.00\$

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

		ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	<u>POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL</u>					
D-1	Remplacement de la pompe sanitaire	unité	1		66 700.00\$	66 700.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	66 700.00\$
					Taxes applicables :	3 300.00\$
					TOTAL NET:	70 000.00\$

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



ANNEXE A
RÈGLEMENT 1929
ACQUISITION ET REMPLACEMENT
D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX

TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration

ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	USINE D'ÉPURATION					
E-1	Remplacement de bennes à boue	unité	2		16 650.00\$	33 300.00\$

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

TOTAL : 33 300.00\$
Taxes applicables : 1 700.00\$
TOTAL NET : 35 000.00\$

**Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

		ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
F	STATION DE POMPAGE PRINCIPALE ET STATION DE POMPAGE DU CHÈNE					
F-1	Remplacement du média de traitement des odeurs	unité	2		11 900.00\$	23 800.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	23 800.00\$
					Taxes applicables :	1 200.00\$
					TOTAL NET:	25 000.00\$

Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

		ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
G	USINE D'ÉPURATION					
G.1	Remplacement de vis et auge pour filtres à bande	unité	2		23 800.00\$	47 600.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	47 600.00\$
					Taxes applicables :	2 400.00\$
					TOTAL NET :	50 000.00\$

**Règlement 1929
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1929 ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX</p>				
TRAVAUX : Remplacement de vis et auge pour filtres à bande - usine d'épuration						
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
H	USINE D'ÉPURATION					
H.1	Remplacement de pompes d'eau de lavage	unité	2		23 800.00\$	47 600.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL :	47 600.00\$
					Taxes applicables :	2 400.00\$
					TOTAL NET:	50 000.00\$

**Règlement 1929
Ville de Saint-Eustache**

ANNEXE B
(Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés)

(Ajouter des colonnes au besoin)

<u>Règlement dont l'objet est entièrement terminé:</u>	<u>No de règlement</u>	<u>TOTAL</u>						
	1800	1835	1852					
Montant de l'emprunt financé:	2 330 000 \$	826 000 \$	120 000 \$	-	-	-	-	3 276 000 \$
Plus l'appropriation des autres sources de financement:	10 044 217 \$	1 792 836 \$	-	-	-	-	-	11 837 053 \$
Total du financement permanent:	12 374 217 \$	2 618 836 \$	120 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 113 053 \$
Moins les dépenses affectées à ce règlement:	12 328 987 \$	2 381 666 \$	96 800 \$	-	-	-	-	14 807 453 \$
Solde disponible au règlement considéré:	45 230 \$	237 170 \$	23 200 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	305 600 \$
Moins la partie déjà affectée à d'autres fins:	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins la partie affectée au présent règlement:	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde disponible résiduel:	45 230 \$	237 170 \$	23 200 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	305 600 \$

Règlement 1929
Ville de Saint-Eustache
ANNEXE C

